

Camping Le Tedey

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

0. PREAMBULE

Camping Le Tedey a pour activité la location d'hébergements de loisirs sur le camping situé à Lacanau.

Camping Le Tedey assure notamment la commercialisation des services susmentionnés par l'intermédiaire du site www.campingletedey.com.

La liste des services proposés par le Vendeur peut être consultée sur les site disponibles aux adresses www.campingletedey.com.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat de louage et le règlement intérieur du camping figurant sur le site internet mentionné ci-dessus et affiché à l'entrée du camping, à l'exclusion de toute condition.

Camping Le Tedey se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en publiant une nouvelle version sur le Site. Les conditions générales de vente sont celles en vigueur à la date de validation de la commande. Les Parties conviennent que les photos en ligne sur le site www.campingletedey.com n'ont aucune valeur contractuelle.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions visés ci-après signifient, lorsqu'ils sont précédés d'une lettre majuscule, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :

" Campeurs " : bénéficiaires d'emplacements du camping autres que ceux réservés à l'année pour la location ;

" Emplacements " : emplacements disponibles pour l'installation de tentes, caravanes ou camping-car du Client ;

" Locatifs " : ensemble des types d'hébergement (Tiny, Lodges, Cottages, etc.) hors emplacements proposés à la location ;

" Commande " : demande de Services réalisée par le Client auprès du Vendeur ;

" Conditions Générales de Vente " : les conditions générales de vente qui font l'objet des présentes ;

" Contrat " : le présent acte, y compris son préambule et ses annexes ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement intervenu aux présentes en vertu de la convention des Parties ;

" Prix " : la valeur unitaire d'un Service en euros ; cette valeur s'entend toutes taxes comprises ;

" Prix Total " : le montant total des Prix cumulés des Services qui font l'objet de la Commande ; ce montant s'entend toutes taxes comprises ;

" Service " : tout service proposé à la vente sur le Site ;

" Site " : site de Vente en Ligne www.campingletedey.com utilisé par le Vendeur pour la commercialisation de ses services ;

" Validation de la Commande " : a le sens donné à l'Article 7 ;

" Vente en Ligne " : commercialisation des Services du Vendeur via le Site ;

Camping Le Tedey

Les références aux Articles sont des références aux articles du présent Contrat, à moins qu'il n'en soit disposé autrement.

Toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement.

Toute référence à un genre inclut l'autre genre.

2. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre des Services proposés par le Vendeur au Client.

Il est conclu sous la condition résolutoire du parfait paiement du prix au plus tard 30 jours avant l'arrivée prévue du client et de l'arrivée effective de ce dernier à son emplacement au plus tard 1 jour après la date d'arrivée prévue, sauf dans le cas où le Client a valablement avisé le Vendeur de son retard au plus tard 1 jour après la date d'arrivée prévue.

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont réservées aux seuls consommateurs, au sens qu'en donnent la loi et la jurisprudence, agissant exclusivement pour leur propre compte.

Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la consommation, les caractéristiques essentielles et les prix des Services vendus sont disponibles sur le Site ou affichés à l'entrée du camping. Les prix sont communicables sur demande à tout Client.

Le professionnel communique également au consommateur les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toutes les ventes de Services par le Vendeur intervenues par le biais du Site.

4. CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Vendeur, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

Les réservations ne lient le Vendeur, que s'il les a acceptées, ce qu'il est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le Vendeur propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Il est interdit de sous-louer ou de céder une réservation sans le consentement préalable du Vendeur.

5. LOCATION

Camping Le Tedey

Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de location d'hébergement inclut le nombre de personnes (bébé inclus) prévu lors de la réservation, dans la limite de six places selon le type d'hébergement choisi.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Tous les locatifs sont non-fumeur.

6. PRIX

Les prix des locations pour la saison courant du 07 avril au 5 novembre 2023 peuvent être consultés sur notre site www.campingletedey.com.

Les hébergements loués incluent le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie. Les draps ainsi que le linge de toilette ne sont pas inclus dans le forfait de base. La fourniture en gaz, en électricité et en eau est comprise.

Le montant de la taxe de séjour (par personne et par jour) pour l'année 2023 est de : 0.61€. La taxe de séjour est à régler directement sur place auprès de l'établissement, sauf dans le cas d'un prépaiement en ligne avant le séjour où ce montant peut être inclus.

Les prix mentionnés sur le site de l'établissement et des sites partenaires sont susceptibles de modification sans préavis et seul le prix indiqué dans la confirmation écrite de réservation est contractuel.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation et tout changement du taux applicable à la TVA sera automatiquement répercuté sur le prix indiqué à la date de facturation.

Certaines offres promotionnelles sont uniquement disponibles sur le Site et sont vendues exclusivement sur internet et en aucun cas à la réception du camping Le Tedey.

↳ Acompte

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

↳ Les frais de réservation

Les frais de réservation sont appliqués pour les réservations effectuées par téléphone et s'élèvent à 30€ TTC pour chaque réservation.

Le numéro d'emplacement est donné à titre indicatif sans garantie, sauf souscription de l'option

Camping Le Tedey

emplacement garanti.

7. COMMANDE DES SERVICES ET ÉTAPES DE CONCLUSION DE LA VENTE EN LIGNE

Afin de réaliser la Commande, le Client devra obligatoirement suivre les étapes suivantes :

1. Composer l'adresse du Site ;
2. Suivre les instructions du Site et en particulier, les instructions nécessaires à l'ouverture d'un compte client ;
3. Remplir le formulaire de commande. En cas d'inactivité prolongée lors de la connexion, il est possible que la sélection des Services choisis par le Client avant cette inactivité ne soit plus garantie. Le Client est alors invité à reprendre sa sélection de Services depuis le début ;
4. Vérifier les éléments de la Commande et le cas échéant, identifier et corriger les erreurs ;
5. Valider la Commande et le Prix Total (la " Validation de la Commande ") ;
6. Suivre les instructions du serveur de paiement en ligne pour payer le Prix en renseignant l'empreinte bancaire.

Le Client reçoit également par voie électronique et sans délai un accusé réception valant confirmation de la Commande (la " Confirmation de la Commande ").

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement du prix et de l'acompte éventuel par le Client s'effectue par l'intermédiaire de l'un des moyens de paiement suivants : chèque, chèque vacances, virement, carte bancaire, e-carte bleue.

Les coordonnées de la carte bancaire du client sont exigées par le camping afin de garantir la réservation et le paiement. L'Établissement pourra demander au client de présenter une pièce d'identité à des fins de prévention des fraudes à la carte bancaire.

La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du Client après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le Client.

Conformément à l'article L. 133-8 du Code monétaire et financier, l'utilisateur de services de paiement ne peut, en principe, révoquer un ordre de paiement une fois qu'il a été reçu par le prestataire de services de paiement du payeur. À cette fin, le Client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien. Le Client communique les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

Dans le cas où le débit du prix et de l'acompte éventuel serait impossible, la Vente en Ligne serait immédiatement résiliée de plein droit et la Commande serait annulée.

Le Client est le seul responsable de son choix de services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité du camping ne peut être recherchée à cet égard.

9. ANNULATION - MODIFICATION DE LA RESERVATION

Camping Le Tedey

Des modifications concernant la réservation du Client peuvent être effectuées sans frais 30 jours avant l'arrivée initialement prévue, sous réserve des disponibilités.

Toute demande de modification (dates, type d'hébergement, etc.) doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et est soumise à une acceptation du Vendeur.

Sans nouvelles de la part du Client indiquant un report de sa date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et le Client perd en conséquence le bénéfice de sa réservation.

↳ Prestations non utilisées

Tout séjour annulé, interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du Client ne pourra donner lieu à un remboursement.

↳ Annulation du fait de Camping Le Tedey

En cas d'annulation du fait du Vendeur, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé, sans indemnité complémentaire.

10. SOUSCRIPTION A UNE ASSURANCE ANNULATION

Pour 2023, l'assureur Gritchen propose son assurance annulation avec de nouvelles conditions intégrant les problématiques de la COVID-19.

En plus des garanties traditionnelles telles que la prise en charge des frais d'annulation, d'interruption de séjour ou des prestations d'assistance médicale, les nouvelles garanties « COVID » couvrent face aux conséquences individuelles de l'épidémie.

Aucun remboursement ne sera effectué par le camping, c'est l'assureur Gritchen, qui après la déclaration de sinistre sous 5 jours, procédera au remboursement (*si l'annulation est liée aux causes décrites dans les garanties*). Un remboursement sous 2 jours est prévu en cas de vol. Un descriptif détaillé des conditions générales de l'assurance est disponible sur notre site internet.

11. LE SEJOUR

↳ Arrivée

L'arrivée pour les locatifs se fait à partir de 16h00.

L'arrivée pour les emplacements se fait à partir de 12h00.

A la remise des clés, un dépôt de garantie de 250€ TTC pour la location et la propreté sera demandé au Client.

Un inventaire est disponible dans chaque hébergement. Toute insatisfaction concernant l'état général

Camping Le Tedey

ou la propreté de la location doit être signalée au Vendeur par le Client dans les 24 heures suivant l'arrivée, afin d'y remédier. Aucune réclamation ne sera recevable passé ce délai.

↳ Pendant le séjour

Il appartient au locataire de s'assurer : le locataire est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du locataire.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les restrictions suivantes :

- Les mineurs doivent être impérativement accompagnés de leurs représentants légaux.
- Seuls les barbecues individuels gaz ou électriques sont autorisés dans l'enceinte du camping. Les barbecues individuels au charbon sont strictement interdits.
- Un seul animal est autorisé par location hors juillet et août moyennant une redevance de 5.00€ TTC par jour. Les carnets de vaccination sont à présenter à l'arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping.
- Il est strictement interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride que ce soit dans les parties communes ou les hébergements.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il devra justifier, sur demande du Vendeur, de la souscription d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité.

↳ Départ

Le jour du départ indiqué sur le contrat, les lieux doivent être libérés avant 10h00 du matin pour les locations.

Les emplacements doivent être libérés avant 12h00 du matin.

Toute location non libérée dans les conditions ci-dessus le jour du départ donnera lieu à la facturation d'une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Les locations doivent être rendues en parfait état général, rangées. Tout objet cassé, détérioré ou manquant serait à la charge du Client, ainsi que la remise en état des lieux, si cela s'avérait nécessaire.

Le sol doit être laissé propre, les trous ou tranchées doivent être comblés. Les plantes et la verdure ne doivent pas être coupées ou endommagées.

En cas de dégât d'ordre matériel incombant au Client dans le logement, le Vendeur se réserve le droit de conserver le dépôt de garantie pendant un mois, le temps de faire les réparations éventuelles et d'en justifier auprès du Client qui verra son dépôt de garantie en tout ou partie retenue. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client

après imputation du dépôt de garantie. Dans le cas contraire, en l'absence de dégât d'ordre matériel incombant au Client dans le logement, le Vendeur s'engage à remettre au Client la totalité de la caution

Camping Le Tedey

le jour de son départ.

Dans le cas où le Client bénéficie d'une prestation « forfait ménage », celui-ci doit rendre l'hébergement dans un bon état général : vaisselle nettoyée et rangée, poubelles vidées, draps et serviettes empilés dans chaque pièce. Dans le cas contraire, le Vendeur se réserve le droit de facturer au client un supplément ménage égal au montant du forfait ménage correspondant à l'hébergement loué, en sus de celui déjà souscrit.

Dans le cas où le Client ne bénéficie pas de prestation « forfait ménage », celui-ci est tenu de rendre l'hébergement entièrement nettoyé et rangé, prêt à accueillir le client suivant. Si le Client n'a pas nettoyé convenablement l'hébergement avant le départ, le Vendeur retiendra tout ou partie du dépôt de garantie ; il demandera, sur justificatifs, un dédommagement supplémentaire dans le cas où le montant du dépôt de garantie ne suffirait pas à couvrir les dépenses nécessaires à la remise en état de l'hébergement.

12. RESIDENTS

↳ Durée, prix de la location et modalités de règlement

Le contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an. Cette durée recouvre la période d'ouverture du camping pendant laquelle le Locataire peut séjourner sur l'emplacement, accéder et disposer librement des installations disponibles ci-après précisées et la période de fermeture, pendant laquelle le Locataire peut laisser le bien en stationnement.

Pour l'année de prise d'effet du contrat, le camping est ouvert du 7 avril au 05 novembre 2023.

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement et de la possibilité d'utiliser les équipements collectifs et les services du camping pendant leur période de disponibilité, le locataire s'engage à verser au Gestionnaire une redevance forfaitaire d'un montant TTC de 4500€.

Pour 2023, le taux de TVA est de 10% sur la redevance forfaitaire. Toute variation du taux légal de TVA, imposée par les pouvoirs publics sera répercutée au Locataire.

La redevance fixée ci-dessus correspond au prix de la mise à disposition du bien par le bailleur au profit du locataire.

Le paiement de la redevance d'occupation s'effectue selon les modalités suivantes choisies dans le contrat :

- Versement d'un montant ttc de :
 - 1500,00 € en Janvier de chaque année
 - 1500,00 € en Avril de chaque année
 - 1500,00 € en Juillet pour le solde chaque année

↳ Conditions de renouvellement et de modification du contrat

Le contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an. Il prend fin automatiquement à son terme. Un nouveau contrat de même durée peut être proposé au Locataire.

Camping Le Tedey

Lorsqu'il souhaite renouveler le contrat avec le locataire, le Gestionnaire l'informe par écrit trois mois avant le terme du contrat de location de la proposition de nouveau contrat.

En cas de refus du Locataire de signer le nouveau contrat proposé, il s'engage à en informer le Gestionnaire dans les meilleurs délais et au plus tard trois mois avant la date d'échéance du contrat.

A la fin du contrat, du fait de l'arrivée de son terme ou quel qu'en soit le motif, le Locataire est tenu de libérer l'emplacement de tout hébergement et de tout aménagement auquel il aurait procédé.

Les nouveaux tarifs pratiqués seront communiqués au Locataire au moment de la proposition de nouveau contrat ; ils prennent notamment en compte les travaux, charges, investissements, nouveaux équipements, évolution des services et prestations sans que cette liste soit exhaustive.

↳ Fin anticipée du contrat

La résiliation sera acquise après que la mise en demeure du locataire d'avoir à s'exécuter sera restée infructueuse pendant un délai de minimum 15 jours après réception. Cette mise en demeure s'opère par lettre recommandée avec accusé de réception et mentionne expressément la présente clause résolutoire.

Le contrat pourra être résilié à tout moment d'un commun accord entre le Gestionnaire et le Locataire, constaté par écrit.

Il sera résilié de plein droit, en cas de force majeure, y compris en cas de fermeture définitive du terrain ordonnée par l'autorité administrative, sans que la résiliation puisse donner lieu à une indemnité de part et d'autre, conformément aux dispositions des articles 1218 et 1351 du code civil.

Il pourra être résilié en cas de cessation d'activité, moyennant le respect d'un préavis de trois mois, sauf impossibilité non imputable au gestionnaire.

Conformément aux dispositions de l'[article 1225 du Code civil](#), le contrat sera résolu de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties de l'une des obligations mises à sa charge par le présent contrat.

S'agissant des manquements par l'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra :

a. Soit procéder unilatéralement et à ses risques et périls à la résiliation du contrat en cas de manquement grave, dans les conditions ci-après exposées.

La notification de la décision motivée de résilier le contrat à raison de la gravité de l'inexécution par l'autre partie de ses obligations, est faite par lettre recommandée avec accusé de réception ; elle ne peut intervenir qu'après avoir préalablement mis en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, la partie défaillante de satisfaire à son engagement dans un délai de minimum 15 jours, la mise en demeure devant mentionner expressément qu'à défaut pour le débiteur de satisfaire à son obligation dans le délai, le créancier sera en droit de résoudre le contrat.

Camping Le Tedey

Cette mise en demeure adressée au débiteur défaillant de satisfaire à son engagement dans un délai de minimum 15 jours ne s'applique pas en cas d'urgence, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil.

b. Soit mettre en œuvre la clause résolutoire prévue au présent alinéa, en cas de manquement grave ou répété de l'une des parties aux clauses du présent contrat, qui sont de rigueur, ou aux dispositions du règlement intérieur qui en fait partie intégrante, dans les conditions suivantes :

La résolution est subordonnée à l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse d'avoir à cesser le manquement et régulariser la situation dans un délai de minimum 15 jours, à compter de sa réception. Lorsque les circonstances le justifient, les parties peuvent expressément convenir par écrit d'un délai de régularisation différent.

Toutefois et conformément aux dispositions de l'article 1225 du Code civil, les parties conviennent que la résolution sera acquise, sans qu'une mise en demeure infructueuse soit nécessaire, lorsque la gravité du manquement ne permet pas d'envisager un délai de régularisation au débiteur de l'obligation.

La mise en demeure devra préciser les manquements auxquels il est demandé de remédier, reproduire l'intégralité de la clause résolutoire (présent paragraphe), et être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune des deux parties ne pourra tirer argument du non-retrait du ou des courriers adressés avec accusé de réception.

La résolution est acquise à la date d'expiration du délai imparti par la mise en demeure ou à défaut, celle de la notification de la décision du créancier de mettre en œuvre la clause.

↳ Services et équipements indispensables

Les fournitures d'énergies comprenant l'eau, l'électricité et le gaz et les frais d'installation sont compris dans la redevance.

13. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque du Vendeur, Ciela Village, ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Biens, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du Vendeur. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du Vendeur, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du Vendeur.

Le Client autorise le Vendeur, ainsi que toute personne par lui désignée, à le photographier, l'enregistrer ou le filmer pendant son séjour sur le site du Tedey et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du Vendeur - dont

Camping Le Tedey

Facebook et Instagram - sur les supports de présentation et de promotion du Vendeur et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour le Client que pour les personnes hébergées avec lui. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du Vendeur et des entités de Ciela Village et ne pourra en aucune façon porter atteinte à la réputation du Client. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

14. CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Certains renseignements sont obligatoires et nécessaires au traitement de la démarche du Client. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon suivi du dossier.

Le Vendeur ne traite ou n'utilise les données du Client que dans la mesure où cela est nécessaire pour le contacter, assurer le traitement de ses demandes, créer et gérer son profil utilisateur, créer et gérer son accès aux services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Les informations personnelles du Client seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution des prestations, sauf si :

- Le Client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, le Vendeur met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles du Client est strictement limité au personnel du Vendeur et, le cas échéant, à ses sous-traitants.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données personnelles du Client qu'en conformité avec les dispositions contractuelles du Vendeur et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Vendeur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à les données personnelles sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le call center – letedey@cielavillage.com.

Si le Client ne souhaite pas/plus recevoir les actualités et sollicitations du Vendeur (par téléphone, SMS,

Camping Le Tedey

courrier postal ou électronique) et invitations, il a la faculté de l'indiquer via le lien réservé à cet effet, de modifier ses choix en contactant le Vendeur dans les conditions évoquées ci-dessus ou, le cas échéant, en modifiant les paramètres de son profil en ligne. Il en est de même s'il ne souhaite pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles des partenaires du Vendeur.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

15. FORCE MAJEURE

L'exécution par le Vendeur de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas de force majeure qui en empêcherait ou en retarderait l'exécution.

Le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel cas dans les 2 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

Lorsque la suspension de l'exécution des obligations du Vendeur se poursuit pendant une période supérieure à la moitié de la durée du séjour, le Client a la possibilité de résilier la Commande en cours et le Vendeur procédera alors au remboursement de la Commande dans les conditions visées à l'Article 9.

16. INDEPENDANCE DES PARTIES

Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

17. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

18. NOTIFICATIONS

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre du présent Contrat seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

Au Vendeur : Camping Le Tedey – 11 Les Pellegrins – 33680 LACANAU.

Au Client : *[Adresse du Client]*.

19. RECLAMATIONS ET REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. "

Camping Le Tedey

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement :

Téléphone : 05 56 03 00 15.

Email : letedey@cielavillage.com

Dans l'année qui suivra votre demande auprès de nos services, en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

CM2C

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

14 rue Saint-Jean

75017 PARIS

Vous pouvez, à vos frais, vous faire assister par un conseil.

20. LOI APPLICABLE

Le présent Contrat sera régi par la loi française.

Fait à Angers.

Le 01/11/2022.